

## GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

*En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011*

❖ **Demande écrite d'information sur les immeubles (évaluation, confirmation de taxes et matrice graphique)**

10 \$ pour les professionnels seulement

❖ **Services de photocopies et télécopies**

0.10\$ la photocopie et 1 \$ la télécopie; gratuit pour les organismes de Sainte-Louise ou pour une copie de compte de taxes demandée par un contribuable.

❖ **Permis en bâtiment et environnement**

- moins de 2000 \$ à 15 \$
- plus de 2000 \$ à 20 \$
- nouvelle construction
- installation septique à 30 \$

❖ **Permis de ponceau**

15 \$

❖ **Permis de brûlage à ciel ouvert**

Gratuit, mais vous devez tout de même toujours obtenir l'autorisation préalable du service incendie.

❖ **Services de voirie**

Machinerie avec opérateur à 105 \$ / heure

❖ **Location d'immeuble**

Augmentation de 2% par année, à moins d'avis contraire 3 mois avant le renouvellement du bail

❖ **Location de l'appareil de vérification des boyaux du service incendie**

½ journée à 250 \$ / heure et 1 journée à 350 \$ / heure.

Minimum ½ journée avec présence d'un pompier de Sainte-Louise, à 25 \$ / heure, en sus.